

Lettre d'information

NATURA 2000

PLATEAU DE L'AUBRAC

n°4

L'Edito du Président

Après cinq années de travail de recherche, d'information et de structuration, le programme Natura 2000 sur le site «Plateau de l'Aubrac» a vraiment pris toute sa mesure.

Très sensibilisés, de nombreux agriculteurs se montrent aujourd'hui intéressés par cette opération.

D'ailleurs, beaucoup ont contractualisé une mesure agri-environnementale ou vont le faire prochainement, confortant ainsi la reconnaissance du travail effectué depuis de nombreuses années.

Merci à vous tous pour ce véritable engouement.

L'Aubrac, formidable terroir, devient une référence nationale et suscite de plus en plus d'intérêts; et vous en êtes, bien entendu, les principaux acteurs.

Aubrac'votre,

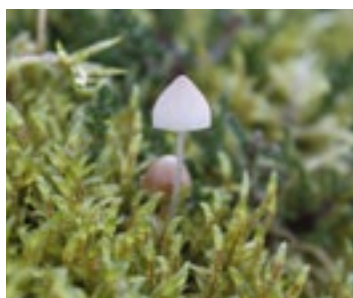
Bernard BASTIDE,
Président du COPIL.



SOMMAIRE

Mars 2014

- page 1 : Editorial
- p. 2 : Natura 2000, petits rappels
- p. 3 : l'évaluation des incidences
- p. 4 : le site «Plateau de l'Aubrac»
- p. 5 : périmètre et consultation
- p. 6 à 8 : PAE, MAE, contrats agricoles: qu'es aquo ?
- p. 9 : les prairies de fauche
- p. 10 : des travaux de restauration
- p. 11 : l'actu du plateau
- p. 12 : animations et publications



NATURA 2000

quelques rappels

Natura 2000 est né de la volonté de préserver la biodiversité européenne, tout en contribuant au développement économique, social et culturel du territoire.

L'objectif : assurer la pérennité voire le rétablissement dans un bon état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

un réseau européen

Ce réseau compte aujourd'hui plus de 25 000 sites naturels en Europe, dont 151 dans la région Languedoc-Roussillon. Sur le plateau existent deux autres sites Natura 2000 : le site «Aubrac», créé en 2001 dans le Cantal et d'une superficie de 725 ha, et le site «Plateau central de l'Aubrac aveyronnais», créé en 2004 et de 7 081 ha.

deux directives

Ce réseau est l'application de deux directives européennes :

> Directive «Oiseaux» :

du 2 avril 1979 et remplacée par la directive du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages.

On parle de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

> Directive «Habitats, faune et flore»

du 21 mai 1992, qui a pour vocation le maintien des espèces et des écosystèmes naturels, on parle de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Le site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac» est issue de cette directive.

concertation

Comme l'ensemble des sites Natura 2000 français, le site FR9101352 « Plateau de l'Aubrac » possède un comité de pilotage (appelé COPIL) qui décide des actions menées sur ce territoire d'exception. Depuis son installation en 2009, la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien a été désignée comme structure animatrice du site Natura 2000, et Monsieur Bernard Bastide comme président de son COPIL.

Ce comité, qui regroupe les collectivités territoriales, les services de l'Etat ainsi que l'ensemble des acteurs socio-économiques concernés, se réunit une fois par an.

des outils contractuels

La France a choisi un mode de gestion contractuel sur ses sites Natura 2000.

des contrats

> tout propriétaire ou ayant droit de parcelles incluses dans un site Natura 2000 peut être aidé financièrement pour la mise en oeuvre de pratiques ou travaux participant à la préservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire ;

> volontaires et d'une durée de 5 ans ;

> 3 types de contrats : contrats agricoles (cf page 5), contrats forestiers, et contrats ni agricoles ni forestiers ;

> grâce à des fonds nationaux et européens.

une charte

> tout usager et titulaire de droits fonciers sur le site Natura 2000 ;

> volontaire et d'une durée de 5 ans ;

> basée sur des engagements et recommandations en fonction des milieux naturels (forêts, prairies humides,...) et des activités (chasse, pêche, ...).

sur... ZOOM L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

La démarche Natura 2000 n'exclut évidemment pas les activités humaines ou la réalisation de projets d'aménagements au sein des sites, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site.

Cependant, la Directive «habitats, faune et flore» a prévu un outil de prévention appelé «évaluation des incidences», afin d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Cet outil permet aux porteurs de projets de vérifier si leurs activités, travaux ou projets vont avoir un effet significatif sur les habitats naturels et les espèces végétales et animales d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000.

quels projets sont concernés ?

Différentes catégories de documents de planifications, programmes ou projets sont soumis à évaluation des incidences :

> le décret du 9 avril 2010 fixe une **première liste nationale** et définit **29 catégories** de projets pour lesquels une évaluation des incidences est demandée sur l'ensemble du territoire français ;

> l'arrêté préfectoral du 8 avril 2011 fixe la **première liste locale de Lozère** et comprend **10 catégories** de projets supplémentaires, après concertation avec les acteurs locaux ;

> l'arrêté préfectoral du 6 août 2013 fixe la **deuxième liste locale** de Lozère avec **17 catégories** supplémentaires.



VOUS, porteurs de projets

les questions à se poser ...

Est-ce que mon projet est soumis à la procédure d'évaluation des incidences ?

Mon projet se situe à proximité ou dans un site Natura 2000 ? Fait-il partie d'une des trois listes nationales et locales ?

Attention, certaines catégories de projets définies dans ces listes concernent l'ensemble du département de la Lozère et pas uniquement les sites Natura 2000.

Est-ce que mon projet peut porter atteinte à un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire ?

Pour trouver toutes les informations nécessaires à votre démarche de projets, n'hésitez pas :

> A consulter le site internet de la DREAL Languedoc-Roussillon qui met à votre disposition les différents documents et guides permettant de rédiger votre évaluation des incidences,

www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr

> A consulter le Document d'objectifs du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac» (ou DOCOB) disponible dans les mairies des 16 communes du site, à la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien ou sur son site internet,

www.nasbinals.fr/natura

> A contacter l'animatrice du site Natura 2000 à la Communauté des Communes de l'Aubrac Lozérien pour tout autre renseignement relatif aux habitats et espèces susceptibles d'être impactés.



LE PLATEAU DE L'AUBRAC

une richesse reconnue...

De part son histoire géologique, glaciaire mais aussi agricole, le plateau de l'Aubrac compte bon nombre d'espèces et habitats naturels d'intérêt patrimonial, dont certains sont considérés comme rares ou menacés au niveau régional, national ou européen. La préservation de ce patrimoine naturel et paysager n'est pas incompatible avec le développement économique, mais constitue au contraire un atout fort pour la valorisation du territoire, de ses activités et de ses produits.

Les deux ans d'inventaires nécessaires à la rédaction du Document d'objectifs du site (ou Docob) ont conforté l'exceptionnelle richesse écologique du territoire de l'Aubrac, expliquée par son passé volcanique et glaciaire tout autant que par sa longue histoire d'élevage extensif.

Le Docob met en exergue 18 habitats d'intérêt communautaire dont 5 sont considérés comme prioritaires. On dénombre bien sûr différents types d'habitats humides d'intérêt comme les tourbières et les prairies humides, mais également les pelouses montagnardes ou les prairies de fauche diversifiées en espèces floristiques.

Le site présente aujourd'hui 5 espèces animales et 2 espèces végétales d'intérêt communautaire. Il s'agit d'espèces aquatiques ou liées aux zones humides parmi lesquelles la discrète Loutre d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches ou la Moule perlière.

En 2012, les inventaires de l'Alepe et de l'ONF permirent de préciser la présence de 3 nouvelles espèces animales d'intérêt communautaire sur le site, des chauves-souris (cf page 11).

... et des objectifs de conservation variés

- maintenir voire améliorer l'état de conservation des zones humides, cours d'eau et plans d'eau et leurs espèces, un enjeu majeur sur notre territoire situé en tête de bassin versant ;
- maintenir voire améliorer l'état de conservation des prairies et landes pâturées et leurs espèces ;
- maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers et de leurs espèces ;
- maintenir voire améliorer l'état de conservation des zones rocheuses et de leurs espèces.

Le DOCOB a été validé par le Préfet de Lozère le 19 Septembre 2013.

Ce document comprend un diagnostic écologique et économique du site, 33 actions prévues afin d'atteindre les objectifs de conservation, ainsi qu'une annexe cartographique. Il a été communiqué à l'ensemble des collectivités incluses dans le site, ainsi qu'aux membres du Copil.

Chiffres clés

25 475 hectares

16 communes

18 habitats d'intérêt communautaire

10 espèces d'intérêt communautaire



Le DOCOB est consultable, comme l'ensemble des documents cadres du site Natura 2000, sur le site internet :

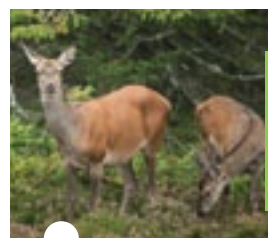
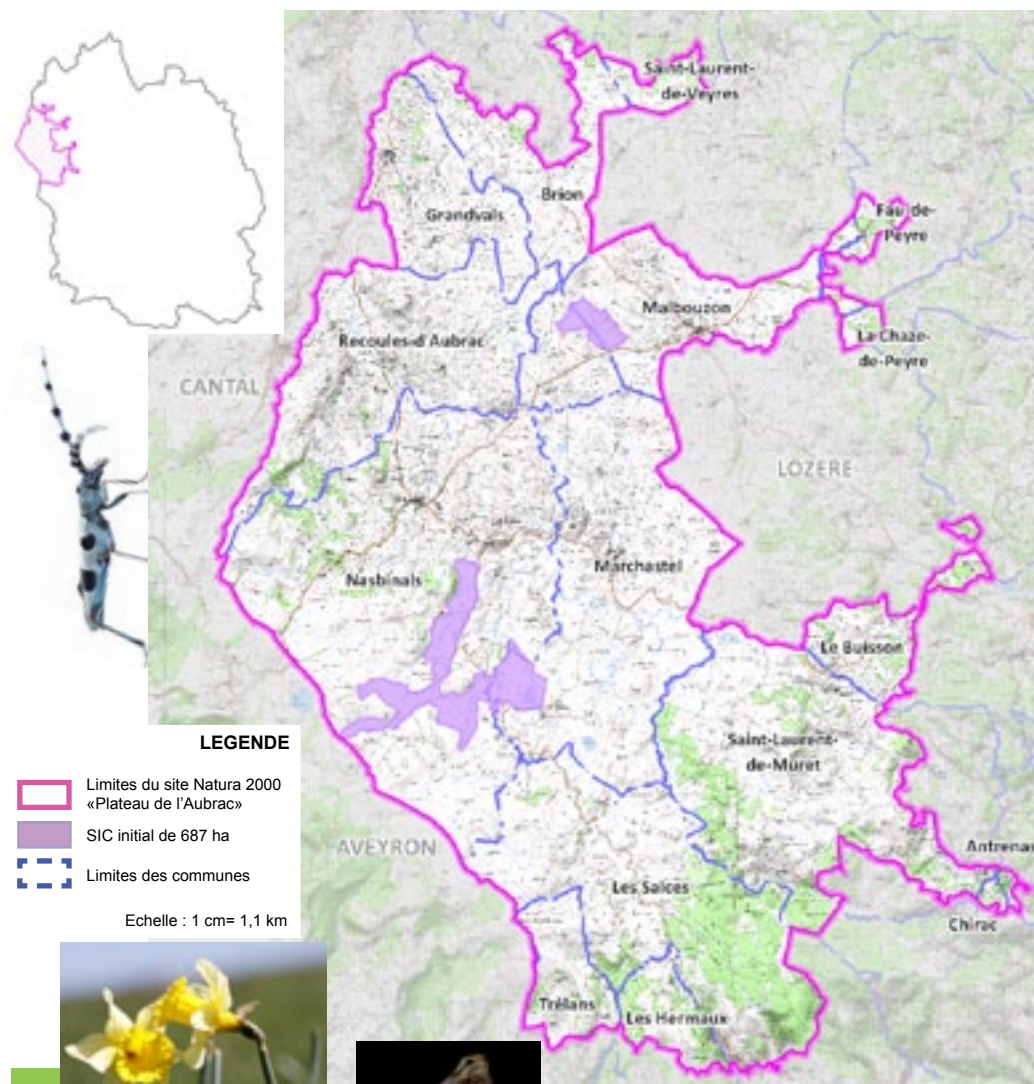
www.nasbinals.fr/natura.

PÉRIMÈTRE

et consultation

Alors que le site initial ne couvrait que 687 hectares sur les communes de Nasbinals (pourtour des lacs glaciaires) et Malbouzon (zone humide de Sagne Satière), les deux ans d'inventaires ont permis de proposer un élargissement du site sur plus de 28 000 ha et 19 communes.

En 2012, l'ensemble des communes concernées fut consulté et seules trois d'entre elles ont refusé leur intégration au site natura 2000 « Plateau de l'Aubrac » (Prinsuéjols, La Fage Montiveroux et Sainte-Colombe-de-Peyre), portant aujourd'hui le site à 16 communes et 25 475 ha.



Brion Nasbinals
Les Hermaux **Malbouzon**
 Saint-Laurent-de-Veyrès
Les Salces Antrenas
 Recoules-d'Aubrac Marchastel
 Grandvals **Chirac**
Saint-Laurent-de-Muret
 La Chaze-de-Peyre **Trélans**
Fau-de-Peyre Le Buisson

Histoire d'un site

2002 Proposition du SIC (Site d'Importance Communautaire) au Ministère par le préfet, au titre de la Directive européenne « Habitats »

SIC de 687 ha

2009-10

Installation du premier Comité de Pilotage (COPIL), la CCAL est désignée comme maître d'ouvrage du DOCOB.

Inventaires et concertation en vue de l'élaboration du DOCOB, sur une zone d'étude de 28 000 ha.

2011

Rédaction du DOCOB, création de la charte du site

Création du PAE (Projet Agri-Environnemental), organisation de la contractualisation agricole sur le site de 687 ha.

2012

Consultation des collectivités : le site officiel est de 25 475 ha.

Mise en oeuvre du DOCOB.

Mise à jour du PAE, organisation de la contractualisation agricole sur le périmètre élargi.

2013

Poursuite de la mise en oeuvre du DOCOB et de la contractualisation (dont la préparation des contrats agricoles 2014).

Validation du DOCOB par le préfet et transmission du nouveau périmètre au ministère.

PAE, MAEt, QU'ES AQUO ? contrats agricoles,

En 2011, la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien a également été désignée comme animatrice du Projet Agri-environnemental (PAE) du site Natura 2000 « Plateau de l'Aubrac ».

Le PAE identifie 4 enjeux agri-environnementaux principaux sur le territoire :

- La gestion durable de la ressource en eau
- L'adaptation des modes de gestion à la sensibilité des habitats
- Le maintien de l'oligotrophie des milieux
- Le contrôle de la dynamique ligneuse



... et présente les 16 mesures (MAEt) proposées aux agriculteurs du territoire pour atteindre ces objectifs : 5 liées aux habitats humides, 7 aux habitats secs, et 4 aux alignements comme les haies et ripisylves.

Ces mesures MAEt proposent aux agriculteurs du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac» une aide financière allant de 131 à 264 euros/ ha/ an en fonction des habitats naturels contractualisés, une aide forfaitaire attribuée en fonction des pratiques favorables à l'environnement et des efforts réalisés.

Ces MAEt sont financés grâce à des fonds nationaux et européens (au titre du FEADER).

hiérarchisation

En 2011, tous les agriculteurs du territoire ont été contactés pour connaître leur intérêt de contractualiser des MAEt sur le site Natura 2000, et plus de 90 exploitants ont répondu positivement.

La procédure lozérienne impose alors une hiérarchisation de ces exploitations en fonction de deux critères écologique et économique.

diagnostic

Suivant cette liste alors hiérarchisée, le diagnostic des exploitations s'organise avec une part écologique réalisée par la Chargée de mission de la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, et une part agricole réalisée par le COPAGE.

propositions

Cette étude de l'exploitation permet alors de proposer des mesures de gestion adaptées pour chaque parcelle, répondant à la fois aux enjeux environnementaux du territoire Natura 2000 et aux enjeux de l'activité agricole. L'exploitant a ensuite le choix de la contractualisation ou non des MAEt proposées.

contrat pour 5 ans

Sur un site Natura 2000, d'autres contrats existent : les contrats forestiers et les contrats ni-agricoles ni-forestiers dits «ni-ni» (cf lettre d'information n°3).

Point sur ... l'actualité des MAEt

En 2012 et 2013, la contractualisation des MAEt a démarré doucement, notamment parce que le diagnostic écologique des exploitations nécessite un travail important sur le terrain, travail rendu difficile par la très courte période de végétation sur le territoire.

En deux ans, des contrats ont été signés avec 15 exploitations (soit 18 parts du fait de la présence de GAEC), ce qui correspond à une aide financière totale de plus de 800 000 euros sur 5 ans avec une moyenne de 9 000 euros par part.

Les mesures MAEt les plus choisies par les exploitants ont été celles dédiées aux habitats humides (tourbières et prairies humides) et aux pelouses montagnardes (essentiellement sur les estives).

En 2013, pendant toute la période de végétation, la Communauté de Communes s'est concentrée sur les études des parcelles de 26 exploitations (soit 34 parts) afin de préparer la contractualisation 2014. La rédaction du diagnostic écologique et agricole pour chacune d'elles est aujourd'hui finalisée.

Lors du dernier COPIL, en septembre, deux décisions ont été prises concernant la hiérarchisation :

- > Les agriculteurs n'ayant pas de contrat MAEt en cours sont prioritaires ;
- > Les exploitants ayant une parcelle au sein du site Natura 2000 mais ayant un siège d'exploitation en-dehors de la Lozère (Cantal, Aveyron) pourront être intégrés à la hiérarchisation mais devront montrer leur intérêt auprès de la CCAL.

La parole à ...

Mr Sylvain BERGOUNHON Exploitant agricole

GAEC du Souveyrols
Les Salhiens - 48 260 NASBINALS
Exploitation de 200 ha - 95 mères allaitantes
Adhérent Union aubrac - Label «Boeuf Fermier Aubrac»



Pouvez-vous présenter votre exploitation en quelques mots ?

Il s'agit d'une exploitation de bovins allaitants, de race Aubrac pure sélection, avec environ 95 mères. L'exploitation couvre 200 hectares, essentiellement des terres d'estives situées sur la commune de Nasbinals, entre les deux lacs glaciaires : Souveyrols et Salhiens.

Comment avez-vous connu le réseau Natura 2000 ?

En 2012, le périmètre de la première contractualisation du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac» intégrait les parcelles de mon exploitation et l'animatrice du site m'a donc contacté pour me présenter les mesures possibles.

Que pensez-vous de la mise en place du site Natura 2000 sur l'Aubrac ?

Natura 2000 sur l'Aubrac doit pouvoir permettre aux agriculteurs de concilier l'activité agricole et la durabilité de leur exploitation, avec la préservation des habitats naturels d'intérêt de notre territoire. Pour mieux protéger ces espaces et écosystèmes, il faut bien sûr mieux les connaître, une amélioration des connaissances qu'intègre Natura 2000.

Vous avez contractualisé pour 5 ans différents habitats naturels de vos parcelles suite au diagnostic réalisé par la CCAL et le Copage. Quelles mesures avez vous choisies ?

J'ai contractualisé au titre de Natura 2000 quatre des douze parcelles diagnostiquées, et choisi essentiellement des mesures liées aux tourbières et prairies humides pâturées (notamment en bordure des lacs) et aux pelouses situées dans leur bassin versant.

Les cahiers des charges de ces mesures MAEt contractualisées vous ont-ils paru contraignants ?

Les cahiers des charges de ces mesures ne m'ont pas paru contraignants puisque notre travail sur cette exploitation a toujours consisté à privilégier la qualité de nos fourrages plus que la quantité, grâce à une fertilisation et un chargement adaptés. Nous n'avons d'ailleurs jamais utilisé d'engrais. Il s'agissait donc pour nous plus de maintenir cette gestion ancienne extensive de nos parcelles.

Aujourd'hui, conseillerez-vous d'autres agriculteurs de l'Aubrac à contractualiser ?

Oui, je conseille aux autres exploitants de l'Aubrac de participer à la démarche Natura 2000 et ainsi à la préservation de notre territoire, notre terroir pour l'avenir de leur exploitation et pour les générations futures. Aussi, cette expérience m'a permis de connaître des aspects différents de mes parcelles, de mon exploitation et des effets de ma gestion. Enfin, le financement perçu pour le respect de ces mesures Natura 2000 n'est pas négligeable pour une exploitation.

LES PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE



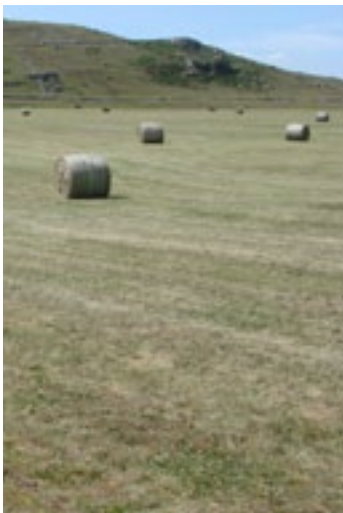
Lorsqu'elles sont non semées et peu amendées, les prairies naturelles de fauche de l'Aubrac abritent une faune et une flore remarquables.

Un habitat d'intérêt européen

Ces habitats se distinguent des pelouses par leur végétation haute. Dominées par les graminées, elles présentent de nombreuses espèces de fleurs comme par exemple les narcisses (ramassées traditionnellement pour la parfumerie). Ces habitats ont été maintenus grâce à leur gestion agricole ancienne par la fauche.

Remarque: Sur l'Aubrac, d'autres types d'habitats sont également fauchés pour l'alimentation du bétail comme les prairies humides ou les tourbières.

Biodiversité et agriculture



La biodiversité est un capital que des générations d'agriculteurs ont su utiliser tant sur le plan agronomique que zootechnique.

Outre l'aspect «terroir» et typicité des fromages de l'Aubrac par exemple (Laguiole), maintenir la diversité floristique des prairies de fauche grâce à une gestion adaptée permet notamment :

- > d'assurer la pérennité de l'exploitation, avec des prairies qui s'adapteront mieux aux changements climatiques brutaux (sécheresses, gelées) ;
- > de garantir, en plus d'une meilleure appétence, une meilleure digestibilité des fourrages et ainsi d'améliorer l'état sanitaire des troupeaux ;
- > de maintenir une faune diversifiée et ainsi des prédateurs de ravageurs (comme les campagnols) et de parasites des troupeaux.

Des mesures Natura 2000 adaptées

Une trop forte fertilisation de ces prairies conduit à une banalisation de ces habitats, avec une diminution de leur diversité spécifique et une augmentation des espèces nitrophiles* (pissenlits, trèfles, ...). L'envahissement des prairies par des espèces comme les anthriscus, appelées communément «trompes» sur notre territoire, peut ainsi être réduit par la diminution de la fertilisation.

* nitrophiles : se dit d'espèces qui se développent préférentiellement sur les sols ou dans les eaux riches en nitrates.

Le site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac» propose deux mesures MAEt pour maintenir ce type d'habitat naturel : la première, financée à hauteur de 182 euros/ha/an, a l'objectif de maintenir la diversité floristique grâce à des pratiques adaptées, alors que la deuxième, de 194 euros/ha/an, limite la fertilisation totale en azote, phosphore et potassium à 30 unités.

@ Une des mesures MAEt proposée sur le site «Plateau de l'Aubrac» consiste pour l'agriculteur à préserver une diversité floristique au sein de sa prairie de fauche. Pour aider les exploitants à évaluer et reconnaître les espèces des prairies fauchées de notre territoire, la CCAL a créé un «**Guide des prairies de fauche**» en 2013, consultable sur le site internet : www.nasbinals.fr/natura.



Actions et expériences :

PROGRAMME ZONES HUMIDES AUBRAC

un programme complémentaire à Natura 2000.

Avant même la mise en place de contrats agricoles sur le site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac», des agriculteurs du territoire avaient déjà pu contractualiser des MAEt au titre du programme Zones Humides Aubrac.

Lancé en 2008, ce programme touche à sa fin... l'occasion de faire un bilan des actions menées par le COPAGE et le réseau SAGNE 48 sur l'Aubrac.

le territoire de ce programme

Ce programme multipartenarial avait pour ambition la préservation des zones humides dans la partie lozérienne de la Zone Verte de l'Aubrac*. Pour cela, les partenaires souhaitaient améliorer les connaissances de ces zones humides, informer et sensibiliser différents publics, mais aussi proposer aux agriculteurs la contractualisation de MAEt et/ou des travaux d'aménagement et de restauration sur les zones humides et les cours d'eau.

L'Aubrac Lozérien en quelques chiffres

527 zones humides inventoriées correspondant à **4 184 ha**

55% de tourbières

41% de prairies humides

20% en bon état de conservation

Inventaires CEN-Lozère et ONF, 2006

les actions de ce programme (2008-2013)

des contrats MAEt

- > 38 diagnostics d'exploitations réalisés,
- > 10 contrats MAEt signés soit 110 ha de zones humides contractualisés pour 5 ans,
- > la majorité des MAEt signées correspond à des mises en défens de zones sensibles, alors que les autres concernent le chargement et la fertilisation.



Rencontres sur le terrain

des échanges techniques sur le terrain

- > 2 rencontres organisées par an,
- > thèmes abordés : gestion des zones humides, entretien des écoulements d'eau, agri-tourisme, abreuvement du cheptel, réglementation, ...



Création d'un passage busé et d'une descente aménagée pour l'abreuvement

des travaux et aménagements

- > mises en défens, passages busés, réhabilitation de berges, installations d'abreuvoirs, de pompes solaires ou pompes à museaux, ...
- > 1 dossier réalisé et 7 en cours.

200 000 euros engagés dans ce programme pour 5 ans.

grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Général de la Lozère, et du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

Ce programme Zones Humides Aubrac, grâce à son volet sensibilisation, a largement participé à la mise en place du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac» et à son intégration par les exploitants du territoire.

Les mesures MAEt du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac» dédiées aux zones humides ont d'ailleurs été définies à partir de ce programme.

Pour donner suite à ce programme, les différents partenaires vont travailler avec la Communauté de Communes de l'Aubrac Lozérien, afin de mettre en place dès 2014 des actions en faveur de la préservation des zones humides et de la ressource en eau, en complément des mesures Natura 2000.

* L'Aubrac a été défini comme «Zone Verte» dans le SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne, avec 710 km² sur trois départements différents (Lozère-Aveyron-Cantal).

RESTAURATION et espèces d'intérêt

Le DOCOB du site «Plateau de l'Aubrac» prévoyait des actions de restauration de cours d'eau de tête de bassin versant dans un but de préservation des espèces d'intérêt communautaire aquatiques. En 2013, la Communauté de Communes a souhaité travailler sur le ruisseau de Nasbinals, en amont du village, du fait de la présence d'une population d'Ecrevisses à pattes blanches en fort déclin ces dernières années.

des partenaires variés

La CCAL s'est entourée de partenaires techniques experts: la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Lozère et l'AAPPMA de Nasbinals, mais également la formation BTS Gestion de Protection de la Nature (GPN) du LEGTPA de Saint-Chély-d'Apcher.

mai 2013 : les travaux

Une partie du cours d'eau a été mise en défens en mai 2013, avec l'accord d'une propriétaire riveraine, en permettant toutefois l'accès du bétail au cours d'eau pour l'abreuvement sur certaines zones définies avec l'agriculteur.

Cette mise en défens, associée à la plantation et au bouturage de saules et d'aulnes, devrait permettre le développement d'une ripisylve à l'abri de la fauche et du troupeau. En plus des caches qu'elle peut offrir aux écrevisses et du maintien des berges du cours d'eau grâce à son système racinaire, cette ripisylve créera un ombrage qui devrait limiter les fortes augmentations de températures de l'eau observées en été et néfastes à la vie aquatique.



En 2012...



Installation de la clôture électrique



Nettoyage de la ripisylve



Reprise de la végétation, septembre 2013

financements

La partie animation a été financée par Natura 2000 (fonds nationaux et européens au titre du FEADER), mais l'ensemble des matériels et travaux ont été permis grâce au soutien financier de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF), la FDPMA 48, l'AAPPMA de Nasbinals et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

sensibilisation

Les élèves de BTS GPN, en plus de leur aide dans le montage et la réalisation du projet, étaient chargés de sensibiliser les élèves de l'école publique de Nasbinals d'une part, mais aussi les futurs exploitants agricoles, les BTS ACSE (Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation) de leur lycée.

et maintenant ?

Les différents partenaires vont suivre le développement de la ripisylve et les conséquences sur la vie aquatique, mais aussi entretenir le site si nécessaire (remplacements du matériel de clôture, coupes ou tailles d'arbres, enlèvement des embâcles,...). Ils souhaitent maintenant travailler sur d'autres cours d'eau à enjeux...



plantation des boutures de saules en mai



travail en classe sur le ruisseau et la Loutre, en octobre

Nom : Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

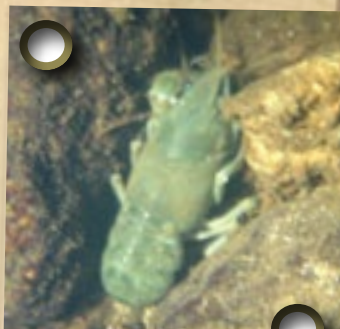
Sur le site : Nasbinals, Crueize, Rimeize, Salhiens, La Cabre, Piou, Chantagues

Etat : populations stables pour la plupart, mais en net déclin sur le Nabsinals, la Cabre, et Chantagues

Menaces : dégradation de leur habitat et de la qualité de l'eau, apparition d'espèces exotiques en compétition alimentaire ou porteuses de maladies comme l'Ecrevisse signal.

Pêche : les 26 et 27 juillet, mais interdite sur les ruisseaux de la Cabre et ses affluents, et des Chantagues; taille minimale : 9 cm.

Attention à ne pas déplacer les écrevisses vivantes, ou à les relâcher dans d'autres ruisseaux.



L'actu sur un plateau



Osmoderma eremita

Afin de connaître toujours mieux le site et ses espèces, et étant donné les actions définies dans le DOCOB du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac», la CCAL a lancé en 2013 une étude de prospection du Pique prune (*Osmoderma eremita*), une espèce d'intérêt communautaire observée sur d'autres sites protégés de l'Aubrac. Cette cétoine affectionne les vieilles forêts de feuillus, et les bocages riches en arbres sénescents à cavités ou troncs creux.

En juin, après une pré-sélection de quatre secteurs présentant le plus de potentiel, une équipe du Pôle National d'Entomologie Forestière (OPIE-ONF) a prospecté une cinquantaine d'arbres à cavités.

Une seule zone située proche de la Blatte est apparue comme favorable à la présence de cette espèce mais, malgré une fouille minutieuse, aucun indice de présence de cet insecte n'a été retrouvé...

? Le saviez-vous

Le Pique-prune adulte a la particularité d'émettre une odeur généralement comparée à celle du cuir de Russie, et parfois à celle de la prune (d'où son nom), qui peut surprendre les randonneurs. Il s'agit en fait de l'odeur de ses phéromones sexuelles...

Le DOCOB prévoit également la recherche d'un coléoptère saproxylique* d'intérêt européen, la Rosalie des alpes (*Rosalia alpina*) présente à proximité dans le bois d'Aubrac (Aveyron).



Recherche du Pique-prune dans les cavités d'un Chêne

Aussi, en 2012, les inventaires réalisés par l'ALEPE (Association Lozérienne d'Etude pour la Protection de l'Environnement) et l'ONF 48 ont permis de mettre en évidence la présence de trois nouvelles espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Le Grand murin :

observé sur la commune des Salces, ce grand chiroptère rare en Languedoc-Roussillon apprécie les hêtraies et les pelouses rases pour chasser.

Le Murin à oreilles échanquées :

observé à Saint-Laurent-de-Muret, sa reproduction est suspectée sur le territoire. Vulnérable en Languedoc-Roussillon, il apprécie les forêts de feuillus entrecoupées de zones humides et les cours d'eau pour chasser.

La Barbastelle d'Europe :

observée à Saint-Laurent-de-Muret, cette espèce rare dans notre région chasse prioritairement le long des lisières et trouées (clairières, chemins...) des forêts de feuillus ou mixtes.



Barbastelle d'Europe

Le DOCOB du site Natura 2000 prévoit différentes mesures participant à la préservation de ces espèces:

> en préservant leurs habitats de chasse:

par une gestion adaptée des espaces ouverts (pelouses, prairies) et zones humides grâce aux Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) ;

par la préservation et la plantation de corridors forestiers (haies, ripisylves) ;

en assurant la régénération des hêtraies et leur hétérogénéité (en structure et en âge), et en préservant les clairières et trouées, grâce à des modes de gestion forestière adaptés.

> en préservant leurs sources alimentaires :

en limitant l'utilisation de produits néfastes pour les insectes grâce aux contrats Natura 2000 et à la charte du site (insecticides, vermifuges,...).

en facilitant la conservation d'arbres dépérissants ou morts au sein des forêts, et ainsi la biodiversité associée (insectes saproxyliques*, vertébrés cavicoles, ...appréciés des chauves-souris).

* *saproxylique* : se dit des espèces qui dépendent pendant une partie de leur cycle de vie du bois mort ou mourant, de champignons arboricoles ou de la présence d'autres organismes se nourrissant du bois mort. Les espèces saproxyliques appartiennent à l'une des communautés d'invertébrés les plus menacées à l'échelle européenne.

Animations 2012

En plus des actions de sensibilisation spécifiques liées aux actions ou à la contractualisation, la CCAL a organisé en 2012 différentes animations afin de faire découvrir le site Natura 2000 et ses espèces au grand public.

>> Des expositions accueillies :

en partenariat avec l'Office de tourisme de Nasbinals

En avril 2012, «L'Eau, une ressource rare» (fondation GoodPlanet)

En juin 2012, «Des territoires et des hommes: biodiversité, agriculture, forêt dans les territoires ruraux» réalisée par l'INRA Toulouse. La CCAL a proposé une visite guidée deux soirs par semaine, ainsi qu'une animation pour les trois écoles du canton.

>> Des projections :

en partenariat avec la Fédération des chasseurs de la Lozère

En avril 2012, «Dans le secret d'une reine» de Loïc Coat, un film dédié à la Bécasse des bois ;

En septembre 2012, «Quand le cerf perd la tête» de Jean-Paul Grossin



«Des territoires et des hommes» expliquée aux scolaires



Stand Natura 2000
Foire du 17 août,
Nasbinals



Fête de la nature 2012
Observation des oiseaux
du lac des Salhiens

>> Une sortie nature :

En mai 2012, à l'occasion de la fête de la nature, organisation d'une sortie-découverte «Drôles d'oiseaux» avec l'ALEPE et les accompagnateurs en montagne du canton.

2013 fut consacrée à la contractualisation agricole et aux travaux de restauration du Nasbinals, mais de nouvelles animations sont prévues pour 2014 !

Publications

Opérateur du site :

Communauté de Communes
de l'Aubrac Lozérien (CCAL)
Place du Foirail
48260 NASBINALS
Tél. 09 61 26 63 88
Fax. 04 66 31 91 76
comcomaubraclozere@live.fr
Chargée de mission : Laure
Andrieu

Conception :

Laure Andrieu - janvier 2013
Relectures : DREAL-LR/
DDT48/ FDPPMA 48/
ONF/ ALEPE/ FDC 48/
Copage/ L.Andrieu/ C.Castro/
E.Brioudes

Crédits photographiques

L.L et E. Andrieu/ S.Juillot
CCAL/ J-P Montiel/ FDPPMA
F.Sané/ ALEPE/ P.Ginestet
O.Vinet/ ONF/ Copage/ Astaf
FDC 48/ J.Guittard/ B. Blein

L'eau, une ressource rare
disponible à la CCAL et sur le
site internet



Trois roll-up de présentation du site ont été créés en 2012 et présentés pour la première fois à la Foire du 17 Août de Nasbinals.

à la disposition des communes et associations



En 2013, le site internet du site Natura 2000 «Plateau de l'Aubrac» a été complètement revu. N'hésitez pas à vous connecter pour connaître les actualités du site et télécharger l'ensemble des publications sur :

www.nasbinals.fr/natura